



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/RES/53/239
14 juin 1999

Cinquante-troisième session
Points 30 et 58 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sans renvoi à une grande commission (A/53/L.77)]

53/239. Réforme de l'Organisation des Nations Unies: mesures et propositions; et renforcement du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 53/202 du 17 décembre 1998, dans laquelle elle a notamment décidé de désigner sa cinquante-cinquième session «Assemblée du millénaire» et de convoquer pendant un nombre limité de jours, à des dates qu'elle fixerait à la reprise de sa cinquante-troisième session, un sommet du millénaire qui fera partie intégrante de l'Assemblée du millénaire,

Rappelant également sa résolution 53/224 du 7 avril 1999, dans laquelle elle a notamment décidé que sa cinquante-quatrième session s'ouvrirait le mardi 14 septembre 1999,

Consciente que la durée du Sommet du millénaire sera fonction de la structure et du contenu de celui-ci,

1. *Décide* que sa cinquante-quatrième session s'achèvera le matin du mardi 5 septembre 2000 et que sa cinquante-cinquième session s'ouvrira l'après-midi du mardi 5 septembre 2000;
2. *Décide également* que le Sommet du millénaire commencera le mercredi 6 septembre 2000.

*101^e séance plénière
8 juin 1999*